

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère D'habitat et d'urbanisme

Et de la ville

Direction des Équipements Publics

De La Wilaya D'Illizi

NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE – Illizi

NIS : 00013319000854

Résultats De L'évaluation Des Offres De Premier Phase

Dossier De Candidature Et Éligibilités Des Candidats

Vu le PV d'évaluation des offres du: **11/01/ 2026**

En application des articles 37-38 et 39 de la loi 23/12 du 18 moharram1445 correspondant au 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et conformément aux articles 42,47 et 48 du décret présidentiel N°: 247/15 du: 16/09/2015 Portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public La direction des équipements publics de la wilaya d'Illizi. Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés : **au concours national d'architecture restreint N° : 38/2025 du : 25/12/2025** relatif au projet: **Étude et suivi pour la réalisation d'un CRI+06 Logts a Illizi**

Suivant le tableau :

N° D'offre	Bureau des études
01	Bureau d'étude Ghouzli Messaoud d'architecture et de L'urbanisme
02	Groupe de l'art technique saharien - Marmouri hamza
03	Groupement (Chafai Abd Arehmane + Medjour Nabil)
04	Bureau des études – STEEL/SUD – HAMAD ABD ELMALEK
05	Architect agrée – Ben Abd Allah Said
06	Architect Agrée – Saber Merouane
07	Architect Agrée – Driss Mabrouk
09	Architect Agrée –Fethiza Ali Hocine
10	Bureau des études d'architecture - Saim Said
11	Bureau des études ARESTAU - Zouine amar
12	Architect Agrée - Djkrif Bourhane –Eddine Mehdi
13	Architect Agrée – Deham Lotfi
14	Architect Agrée – KHenfri Farouk
15	Architect Agrée – Fekir Nabil
16	Architect Agrée – Djelab Adnane
17	Architect Agrée – Nesba Mohammed Ouejdi
18	Architect Agrée – Khamsa Amar
19	Groupement (Hefach Salah + Otemani Khelifa)
20	Architect Agrée – Layaicha Abd Alghafour
22	Architect Agrée – Hamidi Ahlem

Les bureaux des études citées ci-dessus sont pré- qualifié pour la deuxième phase. Ils sont invités à déposer leurs offres technique, leur prestation et leurs offres financières **dans un délai de 20 jours à compter de la première parution aux quotidiens nationaux conformément à la réglementation de cahier des charges.**